

Avis de projet de règlement en vertu de la Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local Conseil consultatif des services de santé en français

Introduction

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée souhaite obtenir, pour le compte du gouvernement de l'Ontario, les commentaires du public sur un projet de règlement en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé*.

La Loi exige que le ministre crée un conseil consultatif des services de santé en français pour le conseiller sur les questions relatives à la santé et à la prestation de services qui concernent les collectivités francophones et sur les priorités et les stratégies à intégrer au plan stratégique provincial à l'égard de ces collectivités. La Loi autorise le lieutenant-gouverneur en conseil à déterminer par voie de règlement les organismes membres du conseil.

Aux termes de la Loi, le ministre doit publier un avis du projet de règlement dans la *Gazette de l'Ontario*, publier le texte du projet de règlement et laisser au moins soixante (60) jours au public pour faire ses commentaires.

Aperçu de la Loi

La *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* a reçu la sanction royale le 28 mars 2006. La Loi vise à établir un système de santé intégré afin d'améliorer la santé de la population ontarienne grâce à un meilleur accès aux services de santé, à des soins de santé coordonnés et à une gestion efficace et efficiente du système de santé à l'échelon local par l'entremise de réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS).

Projet de règlement en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*

Le projet de règlement énumère les organismes au sein desquels les membres du conseil seront sélectionnés. En vertu du projet de règlement, les membres du conseil consultatif des services de santé en français seraient des personnes représentant les organismes suivants :

- Alliance des réseaux ontariens de santé en français;
- Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO);
- Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO);
- Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FAFO);
- Groupe francophone de l'Association des centres de santé de l'Ontario;
- Regroupement des intervenantes et intervenants francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO);
- Union Provinciale des Minorités Raciales et Ethnoculturelles Francophones de l'Ontario (UP-MREF).

Le conseil consultatif des services de santé en français aurait une portée provinciale et il agirait à titre consultatif auprès du ministre.

Le conseil pourrait avoir le mandat de fournir des conseils sur les besoins particuliers, les priorités, les stratégies et l'évaluation du rendement en matière de santé des collectivités francophones. Les membres du conseil feraient valoir les opinions des collectivités francophones, ils pourraient rédiger des rapports, analyser l'information et informer le ministre de tout enjeu important susceptible de toucher leur collectivité. Le mandat du conseil et le rôle des membres du conseil ne seront pas déterminés par le règlement, mais plutôt à l'aide de politiques opérationnelles.

Un exemplaire du projet de règlement est présenté à l'annexe « A » ci-joint.

Invitation à fournir des commentaires écrits

Nous invitons les parties intéressées à nous fournir leurs **commentaires écrits** sur le projet de règlement d'ici **le jeudi 2 novembre 2006**. Dans votre réponse, veuillez indiquer si vous pensez que les organismes énumérés dans le projet de règlement devraient être inclus dans la version définitive du règlement ou si d'autres organismes devraient y être ajoutés. Soyez aussi précis que possible et veuillez fournir une explication pour toute modification suggérée.

Veuillez envoyer vos commentaires écrits à l'adresse suivante :

Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local
Règlement sur le conseil consultatif des services de santé en français
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
15^e étage, 56, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M5S 2S3

Télec. : 416 327-8313

Courriel : LHINLegislation@moh.gov.on.ca

Le projet de règlement est fourni en français et en anglais. Vous pouvez soumettre vos commentaires dans une langue ou l'autre.

Le ministre étudiera les commentaires reçus d'ici **le jeudi 2 novembre 2006** ou un résumé écrit de ces commentaires à l'étape de l'élaboration finale du règlement. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, déterminer le contenu de la version définitive du règlement.

Il convient de noter que, sauf demandé et agréé au contraire par le ministère, tout matériel ou commentaire reçu de la part d'une organisation sera considéré comme appartenant au domaine public et pourra être utilisé et divulgué par le ministère dans le cadre de l'évaluation et du remaniement du projet de règlement. Par conséquent, il est possible que des documents ou des commentaires reçus, ou encore leurs sommaires, soient communiqués à

d'autres parties intéressées pendant et après le processus de consultation publique.

Toute personne qui fournit des documents ou des commentaires et qui mentionne être affiliée à une organisation sera considérée comme ayant soumis ces commentaires ou documents au nom de l'organisation dont elle a fait mention.

Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la Loi en vous adressant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1N8 ou à <http://www.e-laws.gov.on.ca>.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Web du ministère à www.health.gov.on.ca.

ANNEXE « A »

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO

pris en application de la

LOI DE 2006 SUR L'INTÉGRATION DU SYSTÈME DE SANTÉ LOCAL CONSEIL CONSULTATIF DES SERVICES DE SANTÉ EN FRANÇAIS

Conseil consultatif des services de santé en français

1. Les organismes suivants sont prescrits aux fins de la nomination des membres du conseil consultatif des services de santé en français aux termes du paragraphe 14 (3) de la Loi :

1. Alliance des réseaux ontariens de santé en français.
2. Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO).
3. Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO).
4. Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FAFO).
5. Groupe francophone de l'Association des centres de santé de l'Ontario.
6. Regroupement des intervenantes et intervenants francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO).
7. Union Provinciale des Minorités Raciales et Ethnoculturelles Francophones de l'Ontario (UP-MREF).